



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 septembre 2017

### L'ÉNERGIE ÉOLIENNE JOUE UN RÔLE CROISSANT DANS LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

A l'occasion de la Conférence « Énergies renouvelables : une place grandissante dans l'économie française » organisée conjointement par le Syndicat des énergies renouvelables (SER) et l'ADEME le 19 septembre, deux études de référence ont été rendues publiques par l'ADEME, confirmant le rôle essentiel que doit jouer l'éolien dans la transition énergétique compte-tenu de ses avantages économiques et environnementaux.

Dans son étude, l'ADEME souligne l'apport considérable de l'éolien depuis 2001 pour bâtir, en lien avec l'ensemble des parties prenantes, une nouvelle filière énergétique qui contribue aujourd'hui de façon significative, non seulement à la croissance du bouquet renouvelable français, mais aussi à l'emploi local et au développement des territoires. Ainsi, l'étude montre que l'éolien c'est :

- 18 000 emplois (ETP directs et indirects), dans 600 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire ;
- Un potentiel compris entre 40 000 et 75 000 ETP directs et indirects (hors exportations) à l'horizon 2035, grâce à la réalisation de la PPE ;
- 1,84 milliards d'euros d'investissements et près de 82 millions d'euros de retombées fiscales pour les communes en 2015.

Mais l'étude montre aussi l'apport de l'éolien à la lutte contre le changement climatique avec, sur la période 2002-2015, l'évitement de 63 millions de tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> et d'environ 250 000 tonnes d'émissions de SO<sub>2</sub>, NO<sub>x</sub> et particules fines. Ces bénéfices sanitaires et environnementaux, une fois « monétarisés », représentent un gain estimé pour la collectivité de l'ordre de 3,1 à 8,8 milliards d'euros, ce qui dépasse largement le coût du dispositif de soutien à l'éolien (3,2 milliards d'euros).

Enfin, comme le montre la seconde étude de l'ADEME sur l'innovation, l'éolien n'est pas une technologie figée et évolue en permanence (nouvelles pales, nouveaux type de mâts, ...), que ce soit sur terre ou sur mer.

Si la filière a su démontrer son efficacité sur le plan environnemental et sa compétitivité économique, « il est nécessaire que les projets soient bien acceptés par les acteurs locaux [...] » a déclaré Michèle PAPPALARDO, Directrice de cabinet de Nicolas HULOT, Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire, lors de la Conférence du 19 septembre.

Conscients de cet enjeu, Jean-Louis BAL, Président du SER et Gwénaëlle HUET, Présidente de la Commission Eolienne du SER, rappellent que, « pour y répondre, le Syndicat des énergies renouvelables va poursuivre activement le dialogue avec chacune des parties prenantes, condition essentielle d'une bonne intégration de ces projets de territoire. »

Contact presse : Françoise JOUET, ([francoise.jouet@enr.fr](mailto:francoise.jouet@enr.fr))  
01 48 78 05 60 / 06 45 33 57 47

Le Syndicat des énergies renouvelables regroupe 380 adhérents, représente un chiffre d'affaires de 10 milliards d'euros et plus de 100 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : biomasse (FBE), bois, biocarburants, biogaz, éolien, énergies marines, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique.

Pour suivre le SER : [www.enr.fr](http://www.enr.fr) - twitter : @ser\_enr - LinkedIn : Syndicat des énergies renouvelables